



SAGC HANDBALL

Mutation 2018-2019

Le paiement de la mutation se fera en deux chèques : le premier (la moitié du montant de la mutation) sera encaissé à l'inscription et le club prendra à sa charge la seconde moitié du montant de la mutation si le licencié reste plus d'une année, dans le cas contraire le second chèque sera encaissé.

Montant des mutations

Joueur nés en 2001 et avant : 190€ (deux chèques de 95€)

Joueur nés de 2005 à 2002 : 95€ (deux chèques de 47,50€)

Autres catégories jeunes : gratuit

Nom et prénom du joueur(se) :

Fait à :, **le**.....

Signature(s) du licencié ou des parents (si mineur) :

Contact : sagchandball@gmail.com - www.sagcestas-handball.com - Facebook